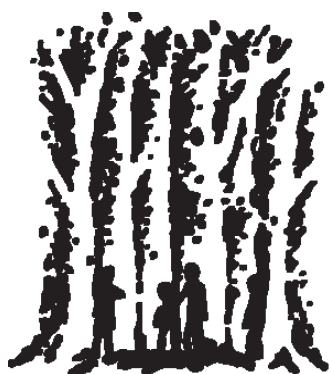


Bulletin d'information FPP: Février 2013



Forest
Peoples
Programme

Bulletin d'information de FPP: Février 2013

Ce document est en libre accès, vous pouvez imprimer une copie depuis le site ou le reproduire avec une référence à FPP.

Souscrire au bulletin d'information de FPP

Si vous souhaitez souscrire au bulletin d'information de FPP cliquez [ici](#) ou envoyez un courriel à gemma@forestpeoples.org. Le bulletin d'information est publié tous les deux mois ; des annonces supplémentaires ou des rapports peuvent aussi être envoyés très occasionnellement. Vous pouvez vous désabonner à tout moment en cliquant sur le lien en bas de chaque bulletin d'information.



Forest Peoples Programme

1c Fosseyway Business Centre, Stratford Road
Moreton-in-Marsh

GL56 9NQ

United Kingdom

Tel: +44 (0)1608652893

info@forestpeoples.org

www.forestpeoples.org

Chers amis,

Chaque fois que quelqu'un observe qu'une solution est contrecarrée par un « manque de volonté politique », je me demande systématiquement : de quelle volonté politique s'agit-il et quels sont les intérêts qui agissent en faveur du contraire ?

De nouvelles recherches menées sur le terrain au Costa Rica indiquent que pendant des décennies, le gouvernement est resté inactif et a autorisé la prise de contrôle en masse des terres des peuples autochtones. Aujourd'hui, il n'intervient pas lorsque des leaders autochtones sont menacés et tués. Cela se produit-il uniquement par « manque de volonté politique » ou plutôt parce que les gouvernements successifs entretiennent des relations trop étroites avec l'élite des propriétaires fonciers et préfèrent donc fermer les yeux face à la discrimination, à la violence et à la haine relatives aux ressources, plutôt que de faire face à ces accaparements illégaux des terres ?

Le gouvernement péruvien autorise désormais la construction de nouvelles routes et infrastructures qui taillent les terres et les forêts autochtones pour relier le pays au Brésil, menaçant ainsi la survie même du peuple isconahua isolé, dont les terres avaient au préalable été mises en friche par ce même gouvernement en vue de les protéger. Cela est une décision prise de façon consciente, qui consiste à sacrifier leurs droits au profit d'un soutien aux intérêts des entreprises, qui font pression pour que l'Amazonie soit ouverte à leur type de développement. De même, c'est la priorité accordée à l'exploitation minière et le manque de protection juridique des droits autochtones qui encouragent des décisions extrêmes dans les tribunaux du Guyana.

Cette même domination des processus politiques guidés par les priorités à court terme d'intérêts sectoriels limités retarde tout progrès des négociations internationales visant à lutter contre les changements climatiques. La dernière réunion qui s'est tenue à Doha montre que ce « manque de volonté politique » (la domination d'intérêts directs qui cherchent à obtenir le contraire) a mené à une paralysie virtuelle. Nos avenirs, et pas seulement l'avenir des peuples tributaires de la forêt, sont mis en péril par cette inaction. Et donc, lorsque le gouvernement britannique annonce une nouvelle politique d'aide visant à lutter contre les facteurs de la déforestation au moyen d'un travail direct avec les entreprises, il est peu surprenant que nous imaginions qu'ils font entrer le loup dans la bergerie. En effet, les changements de comportement des entreprises doivent faire partie de toute solution, mais pour atteindre cet objectif, nous avons également besoin d'une société civile vigilante et de la mobilisation des peuples tributaires de la forêt afin que ces entreprises « réformées » doivent rendre des comptes. Après tout, c'est comme cela que la démocratie est censée fonctionner.

En tant qu'organisation des droits humains, il est de notre devoir de défendre des solutions qui respectent les droits, mais en tant qu'analystes et défenseurs, il nous incombe également de démasquer les intérêts politiques et économiques qui se cachent derrière ces abus. Nous faisons cela en aidant à instaurer la transparence et la responsabilité. Donc, en République démocratique du Congo, où les intérêts des entreprises cherchent maintenant à profiter de nouveaux marchés volontaires de carbone forestier, nous dévoilons les violations que ces entreprises commettent, afin de les obliger à reconnaître et respecter les droits des peuples de la forêt. Dans le même esprit, nous travaillons aux côtés du peuple baka au Cameroun afin de garantir que sa voix soit entendue dans les décisions qui concernent l'avenir de ses forêts, alors qu'au niveau international, nous travaillons avec les peuples autochtones qui insistent pour que leurs savoirs traditionnels soient également respectés et appliqués pour défendre l'écologie de notre précieuse planète.

Enfin, j'ai l'honneur et le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à Joji Cariño au poste de Directrice du Forest Peoples Programme. Joji, qui a consacré sa vie à la lutte en faveur des droits des peuples autochtones, entrera en fonction en avril, et j'attends avec intérêt de travailler sous sa direction.

Marcus Colchester, Directeur

Annnonce concernant la nouvelle Directrice

Le FPP est heureux d'annoncer que Joji Cariño occupera le poste de Directrice du Forest Peoples Programme à partir du 15 mai 2013, en coordination avec le Comité exécutif et les membres du Conseil d'administration du FPP. Joji, que beaucoup d'entre vous connaissent, est une femme autochtone éminente des Philippines possédant une vaste expérience en matière de droits humains des peuples autochtones aux niveaux communautaire, national et international, droits humains qu'elle a activement défendus au cours des 30 dernières années. Joji est reconnue au niveau international comme une spécialiste de la diversité culturelle et biologique, des savoirs traditionnels et des droits des peuples autochtones, des normes internationales sur l'eau et l'énergie, les grands barrages et leurs alternatives, l'exploitation forestière, les industries extractives et la responsabilité des entreprises. Elle est la coordinatrice du Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB) et une partenaire organisatrice du Grand groupe des peuples autochtones au sein de la Commission du développement durable des Nations Unies. Nous sommes ravis qu'elle se joigne à l'équipe du FPP.

Marcus Colchester, le Directeur fondateur du FPP, ne quitte pas l'équipe du FPP. Après plus de 20 ans au poste de Directeur, Marcus quitte ses fonctions de Directeur afin de se concentrer sur le travail de terrain et de plaidoyer international du FPP. Il continuera à faire partie de l'équipe en tant que Conseiller senior en matière de politiques. Sous la direction, le leadership et les idées de Marcus, d'une petite équipe de défenseurs des droits humains dévoués, le FPP est devenu une organisation internationale de droits humains respectée à l'échelle mondiale employant 32 personnes qui soutiennent le travail effectué au niveau des communautés avec plus de 30 partenaires locaux dans 20 pays en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud et en Amérique centrale.

1. Costa Rica : les peuples autochtones sont victimes de violentes attaques pour avoir demandé la reconnaissance de leurs droits fonciers

Il y a 8 peuples autochtones au Costa Rica, pour une population totale de 104 143 personnes, soit environ 2,4% de la population nationale. Beaucoup vivent dans 24 territoires autochtones juridiquement reconnus liés à des titres de propriété, ainsi que sur des terres traditionnellement occupées, mais qui ne sont actuellement pas reconnues ou pour lesquelles ils ne possèdent pas de titres de propriété. La plupart des territoires des peuples autochtones ont été occupés massivement et illégalement par des personnes non-autochtones, notamment dans certains cas extrêmes où 98% de la terre sont détenus par des personnes non-autochtones.

La reconnaissance des territoires autochtones débuta à la fin des années 1930 et l'occupation illégale de ces territoires est attestée au moins depuis les années 1960, lorsque des rapports officiels de l'État reconnurent que la situation était grave et urgente. Malheureusement, aucune action concrète n'a toutefois été prise pour s'attaquer à ce problème. En 1977, le Costa Rica adopta la *Loi autochtone*, qui stipulait que ces territoires étaient « inaliénables et imprescriptibles, non-transmissibles et réservés exclusivement aux communautés autochtones ». Néanmoins, les actions et les omissions du Costa Rica enfreignent son droit national et ses obligations internationales, puisqu'elles approuvent implicitement cette occupation illégale. Ces actions et omissions ont eu de graves conséquences pour les peuples autochtones, qui ne peuvent exercer pleinement leurs droits de propriété et jouir de ces droits, tout comme d'autres droits connexes.

Des études¹ indiquent qu'il s'agit d'un problème d'envergure nationale, puisque 6087 personnes non-autochtones occupent illégalement 43% (142 386,77 hectares) des terres attribuées légalement aux peuples autochtones. Dans deux territoires seulement sur les 24 territoires autochtones, les peuples autochtones possèdent 100% des terres pour lesquelles ils détiennent des titres ; dans cinq territoires (20,75%), ils détiennent entre 75 et 90% des terres ; dans quatre territoires (16,66%), ils possèdent entre 58 et 60% des terres ; et dans six territoires (25%), ils possèdent entre 32 et 50% des terres. Dans les sept territoires restants (29,16%), ils

¹ Pour plus de renseignements et chiffres, voir (en anglais seulement) : http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2013/02/Land%20Tenure%20in%20Costa%20Rica_English.pdf

détiennent moins d'un quart des terres pour lesquelles ils possèdent des titres de propriété, et dans trois de ces territoires ils possèdent moins de 10% des terres.

Au cours de l'année écoulée, les peuples autochtones et leurs leaders ont été attaqués uniquement pour avoir demandé la protection de leurs droits fonciers. Depuis février 2012, la haine raciale et les tensions envers les peuples autochtones ont donné lieu à deux tentatives d'assassinat sur des leaders autochtones (Pablo Sibas du peuple teribe et Sergio Rojas, leader des Bribri de Salitre), alors que plus de vingt personnes ont été gravement blessées. La tentative d'assassinat contre Sergio Rojas a été en partie provoquée par le Conseil municipal de Buenos Aires, qui l'a déclaré *persona non grata*. Récemment, le 6 janvier 2013, trois membres des Bribri de Salitre, non-armés et pacifiques, qui ont participé à la récupération des terres occupées illégalement sur leurs territoires, ont été attaqués à minuit par des assaillants non-autochtones armés. Wilbert Ortiz a été touché par un coup de feu à la jambe, Marcos Obando Delgado a été blessé par une machette, son dos a été profondément lacéré et deux de ses doigts ont été sectionnés, enfin Mainor Ortiz Delgado a également été blessé par une machette et torturé avec une tige en fer chaude, ce qui a marqué sa poitrine à vie. Il est certain que ces attaques ont causé de graves traumatismes physiques et psychologiques.

Suite à cette attaque, l'Ombudsman national du Costa Rica et le bureau de pays des Nations Unies ont publié un [communiqué de presse conjoint](#)² qui condamne ces actes de violence et exhorte l'État à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie et l'intégrité physique de toutes les personnes impliquées dans le conflit. Ils ont lancé un appel afin que « ces situations soient résolues par des moyens pacifiques, dans le respect du cadre juridique et des droits des personnes autochtones à leur territoire ».

Ces actions violentes et atroces à l'égard de personnes autochtones et de leurs leaders sont sans précédent dans l'histoire récente du Costa Rica et sont symptomatiques du fait que l'État a négligé de prendre adéquatement en compte la question des droits fonciers, malgré les demandes des peuples autochtones et les recommandations des organes internationaux des droits humains, tels que le CÉRD des Nations Unies et le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones.

2 http://www.pnud.or.cr/index.php?option=com_content&view=article&id=1510:preocupacion-por-los-hechos-de-violencia-ocurridos-en-el-territorio-indigena-de-salitre&catid=49:reduccion-la-pobreza-desigualdad-y-exclusi&Itemid=101 (en espagnol uniquement)

2. Ngoyla-Mintom : Bilan et perspectives

A titre de rappel, Ngoyla-Mintom est un massif forestier qui doit son nom à deux arrondissements situés dans deux régions du Cameroun: Ngoyla dans la région de l'Est et Mintom dans celle du Sud. Ce massif forestier est devenu célèbre en raison des objectifs lui ayant été assignés par différents acteurs parmi lesquels figurent le gouvernement camerounais, les entreprises privées et la communauté internationale. Depuis quelques mois, Ngoyla-Mintom maintient la réputation d'être un bloc forestier jamais auparavant cédé à l'exploitation forestière, ce qui a très vite attiré l'intérêt d'un État forestier (un État qui s'investit dans l'exploitation forestière) par l'entremise de son ministère des forêts afin d'être vendu aux enchères à des compagnies privées d'exploitation forestière.

Pourtant ce massif forestier avait aussi suscité beaucoup d'espoir pour sa conservation, dû à sa valeur stratégique en tant que couloir de passage pour les animaux du TRIDOM (TRI-national Dja Odzala et Minkébé). Au cours des 5 dernières années, des projets pour la séquestration du carbone y ont été aussi envisagés.

Cette forêt est sujette à de multiples enjeux et constitue une source potentielle de nombreux conflits, les populations autochtones, tels que les Baka et autres communautés forestières, ayant très souvent été omises lors des discussions relatives à cette forêt qu'elles ont si efficacement et durablement conservée depuis des millénaires.

Afin d'aider les communautés Baka et Bantou vivant dans cette zone, Forest Peoples Programme, [OKANI](#) et [CED](#) ont organisé une série de consultations sur de nombreux thèmes, tels que la cartographie de l'utilisation des ressources forestières dans cet espace forestier célèbre au Cameroun.

Dans cet objectif, deux tables rondes ont été organisées, réunissant autour d'une même table les principaux acteurs ayant des intérêts pour ce massif forestier à Mintom et à Lomié. Soulignons que ces espaces d'échange hautement appréciés par les responsables de l'administration locale ont connu une affluence forte à un très haut niveau à Mintom par le Sous-préfet et le maire en personnes à Lomié par l'adjoint d'Arrondissement représentant le sous-préfet empêché et le Maire de Ngoyla en Personne.

Perspective des Baka :

Les Baka présents aux deux réunions à Mintom et Lomié

ont apprécié l'assiduité des autorités aux réunions et la qualité de leurs différentes contributions. Les Baka ont sollicité la participation des autorités administratives à toutes les étapes du processus des activités concernant les interventions dans la forêt, tels que pendant la présentation des cartes et la cartographie en forêt. Ceci permettra aux différents acteurs d'appréhender le degré de connexion entre ces peuples et leur milieu de vie, la forêt. « **Toute chose doit commencer chez soi; si tu dois soigner, commence à le faire à la maison. Un leader doit s'exprimer devant toute les parties prenantes pour trouver un compromis, conseiller, éduquer et sensibiliser** » a déclaré Ndoyi, un Baka du village de Lelen.

Les Baka ont aussi demandé de présenter ces cartes à Yaoundé, où les décisions importantes et de haut niveau concernant les forêts sont prises.

Ils ont aussi sollicité le renforcement des capacités de leurs élus locaux (tels que les conseillers municipaux et députés) sur les questions les concernant.

De plus, les Baka ont sollicité l'institutionnalisation d'un mécanisme de dialogue entre les institutions spécifiques selon les thématiques qui les touchent, avec les autorités locales pertinentes à leurs préoccupations.

Feuille de route potentielle pour les Baka :

- documenter et outiller les administrations et les collectivités territoriales décentralisées sur le processus REDD et les peuples autochtones
- disséminer les cartes produites
- cartographier les communautés voisines de la zone du projet
- continuer le dialogue dans le massif forestier au regard des enjeux qui le caractérisent : les mines et le développement des infrastructures de transport (telle que le chemin de fer Mbalam-Kribi)
- développer en grand format les cartes locales produites et les mettre en valeur au cours des différentes discussions à venir concernant cette forêt.

3. L'exploitation minière viole les droits des peuples autochtones et menace les terres traditionnelles au Guyana

Depuis le début de l'année 2013, les peuples autochtones du Guyana sont de plus en plus alarmés par le mépris continu et croissant à l'égard de leurs droits légitimes par les sociétés d'exploitation minière et les institutions gouvernementales, et par les violations flagrantes de leurs droits, approuvées par le pouvoir judiciaire lors de deux cas récents. En 2012, le lobby du secteur minier a attaqué publiquement les droits fonciers des peuples autochtones dans la presse guyanaise et a pris position contre la reconnaissance des terres coutumières. Par ailleurs, l'institution gouvernementale chargée de la réglementation du secteur minier semble accélérer l'octroi de permis et concessions d'exploitation minière sur les terres coutumières amérindiennes, malgré le fait que ces terres fassent l'objet d'actions en justice auprès des tribunaux pour la reconnaissance des droits de propriété traditionnels et/ou de demandes de titres fonciers et d'extensions de titres de villages non résolues.

Les terres des Akawaio sont profanées et leurs droits sont bafoués

Les décisions de justice et les événements récents relatifs aux conflits miniers sur les terres villageoises des Akawaio dans le Mazaruni moyen et supérieur sont des exemples tragiques de ces violations manifestes des droits des peuples autochtones par le secteur minier. En réponse, les leaders et les communautés akawaio défendent leurs droits et contestent l'envahissement de leurs terres et eaux traditionnelles par le secteur minier. Depuis un an, le village de Kako dans le district de Mazaruni supérieur est contraint de mener une bataille devant les tribunaux dans le cadre d'un procès intenté contre lui par une entreprise minière lorsqu'il refusa que cette entreprise ne pénètre dans le fleuve Kako afin de démarrer des activités minières. Le leader du village (Toshao) a également été accusé d'outrage à la Cour et risque une peine d'emprisonnement après que son peuple a agi de façon directe et pacifique pour empêcher l'entreprise minière de pénétrer sur ses terres, en violation d'une injonction de tribunal ordonnant que l'entreprise minière soit autorisée à agir sans entrave.

« L'on sait que nous sommes les protecteurs de ces terres et que nous en dépendons. Notre terre est notre vie ! » a déclaré le Toshao Mario Hastings alors qu'il s'exprimait

au sujet de l'importance de la terre communautaire pour son peuple.

En juillet 2011, le Conseil du village et les résidents de Kako ont appris que l'organisme de réglementation, Guyana Geology and Mines Commission (GGMC), avait octroyé un « permis de prospection » à cette entreprise minière. Lors d'une première interaction, les résidents se sont vivement opposés à toute activité minière en amont du fleuve ou sur leurs terres traditionnelles, puisque cela provoquerait la pollution de leur source d'eau et la dégradation de leurs terres traditionnelles. Ils ont souligné de manière résolue que cela affecterait leurs moyens de subsistance, puisque ces lieux sont les lieux où ils pêchent, chassent et cultivent la terre. À ces endroits se trouvent également des fermes qui existent depuis de nombreuses générations, bien des années avant l'indépendance guyanaise de la Grande-Bretagne.

À deux reprises en juillet et en août 2012, l'entreprise minière a tenté de passer, mais les villageois ont persisté à s'opposer à son arrivée. Au cours de la même période, le Toshao a essayé de rencontrer les organismes concernés afin de leur faire part de ses préoccupations, mais en vain. Le 18 septembre 2012, l'entreprise minière a déposé une demande d'injonction qui a été acceptée puis notifiée au Toshao. Le 5 octobre 2012, alors que le Toshao se trouvait dans une autre communauté afin de participer à une réunion du conseil de district, il a soudainement été appelé afin d'intervenir dans ce qui semblait être une confrontation avec cette entreprise minière, que les résidents avaient une nouvelle fois empêchée de franchir la rivière. Depuis, l'entreprise minière a déposé une demande de motion d'outrage à une ordonnance qui avait été accordée et exige que « le Toshao du village de Kako soit remis à la prison de Georgetown pour sa désobéissance délibérée et effrontée » et affirme avec insistance qu'il est « l'instigateur et l'organisateur » de la résistance des Akawaïos du village de Kako.

Comme c'est le cas pour de nombreux villages amérindiens du Guyana, la terre de Kako qui bénéficie actuellement de titres de propriété ne correspond pas pleinement à l'étendue de ses terres coutumières traditionnellement utilisées et occupées, notamment des terres situées à l'ouest, jusqu'à la vallée fluviale de Kako. Ces terres coutumières sont les zones où se trouvent les ressources traditionnelles utilisées par les villageois de Kako et sont partagées conformément au droit coutumier avec les villages akawaïo voisins de Kamarang, Jawalla et Phillipai, qui utilisent ces terres en commun avec les résidents de Kako pour la chasse, la pêche et la cueillette. En novembre 2012, le Toshao a obtenu une copie d'une carte de concessions minières et a découvert avec stupeur que la plupart des terres traditionnelles sont désormais

couvertes par des zones de prospection et d'exploitation minière, avec dans certains cas des zones multiples octroyées à une même entreprise minière.

Récemment, dans ce qui peut être considéré comme un autre coup porté à la lutte du peuple de Kako, un juge de la Haute Cour a [décidé](#)³ que le Conseil du village de Isseneru dans le Mazaruni moyen n'était pas habilité à fournir des indications aux entreprises minières sur leurs terres possédant des titres de propriété, sur la base du fait que l'entreprise minière était titulaire de la concession avant que le village de Isseneru ne reçoive un titre de propriété pour ses terres, et également parce que la Loi amérindienne ne pouvait appuyer ces pouvoirs, étant donné que la loi a été promulguée après l'octroi de la concession.

Entre-temps, le 26 janvier 2013, l'entreprise minière au centre du conflit foncier à Kako a déplacé ses équipements en amont de la rivière, et le 3 février une autre entreprise minière s'est rendue en amont afin d'y afficher des avis d'exploitation minière. Encore une fois, aucune des entreprises minières n'avait informé la communauté ou obtenu son consentement préalable.

Le procès contre le leader du village de Kako se poursuit, et une éventuelle décision est attendue dans le courant du mois : l'interprétation des lois défendra-t-elle les droits des peuples autochtones ? Lors d'une récente conférence de presse tenue en collaboration avec le Conseil du village de Isseneru, le Toshao de Kako a affirmé en toute franchise que : « cela est la preuve que la Loi amérindienne qui, selon les dires du gouvernement, est la meilleure loi du monde, n'est qu'un tissu de mensonges. Je demande que cette loi soit révisée immédiatement afin que nos droits soient garantis ».

Pour plus d'informations :

- Communication urgente du FPP et de APA concernant les situations des communautés autochtones akawaïo de Isseneru et Kako au Guyana au Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (en anglais uniquement) : <http://www.forestpeoples.org/topics/un-human-rights-system/publication/2013/urgent-communication-situations-akawaio-indigenous-co>
- Communiqué de presse conjoint du FPP et de Rainforest Foundation US, *Guyana court ruling violates indigenous peoples' rights* (Une décision de justice du Guyana viole les droits des peuples autochtones), 28 janvier 2013 : <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2013/01/International%20pressrelease%20Isseneruvillage%20courtruling%20Jan%202013.pdf>

3 Communiqué de presse conjoint du FPP et de Rainforest Foundation US : *Guyana court ruling violates indigenous peoples' rights* (Une décision de justice du Guyana viole les droits des peuples autochtones), 28 janvier 2013 : <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2013/01/International%20pressrelease%20Isseneruvillage%20courtruling%20Jan%202013.pdf>

[International pressrelease Isseneruvillage courtruling Jan%202013.pdf](http://www.inforegion.pe/medio-ambiente/145640/habria-indigenas-en-aislamiento-en-cercanias-de-carretera-propuesta-pucallpa-cruzeiro-do-sul/)

4. L'ARTICLE DE NOTRE INVITÉ : Le projet d'autoroute du gouvernement péruvien menace la survie du peuple autochtone isconahua

**Robert Guimaraes Vásquez (Le
Groupe régional pour la surveillance
des mégaprojets à Ucayali
(GRMMU), au Pérou)**

Une proposition de projet d'autoroute du gouvernement péruvien visant à relier la ville de Pucallpa dans l'Amazonie péruvien (région d'Ucayali) à la ville brésilienne de Cruzeiro do Sul (dans l'État de Acre) menace la survie du peuple autochtone isconahua, qui vit en « isolement volontaire ». En novembre 2012, le gouvernement du Pérou, par l'intermédiaire de *PROVIAS NACIONAL* (une agence du Ministère des transports et des communications), a donné feu vert à la mise en œuvre du projet *IIRSA Centro*, qui se trouve pour l'instant à la deuxième étape de l'étude de faisabilité.

Cette région est caractérisée par de niveaux élevés de biodiversité, et accueille plus de 13 000 autochtones, notamment des Shipibo, Ashaninca, *riverenos* (communautés qui vivent sur le fleuve) et une population qui vit en « isolement volontaire », les ISCONAHUA. Les Isconahua sont extrêmement vulnérables, car leurs systèmes immunitaires ne peuvent les protéger contre des maladies qu'ils pourraient contracter s'ils entraient en contact avec des étrangers.⁴

Actuellement, aucune route ou autoroute n'existe sur les terres traditionnelles des Isconahua, par conséquent toute liaison de ce type avec le « monde externe » serait entièrement nouvelle. Le projet *IIRSA* proposé mettra par conséquent les vies des Isconahua en péril

⁴ <http://www.inforegion.pe/medio-ambiente/145640/habria-indigenas-en-aislamiento-en-cercanias-de-carretera-propuesta-pucallpa-cruzeiro-do-sul/>

et menace d'accroître l'exploitation forestière illégale, la colonisation, le trafic de drogue et l'exploitation minière illégale qui ont déjà lieu dans la région.⁵

Obligations internationales du gouvernement péruvien
Au titre de la législation et de la jurisprudence du système interaméricain, les États-nations, y compris le Pérou, ont le devoir d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) des peuples autochtones touchés par toute décision ou action pouvant affecter leurs droits et territoires, notamment des décisions relatives à des projets d'infrastructures. À l'évidence, puisque les Isconahua ne sont pas en contact avec le monde externe, ils ne peuvent pas donner leur consentement au projet d'autoroute. Au vu de leur statut extrêmement vulnérable, l'État péruvien a promulgué une loi (Loi 28736, 2006⁶) établissant des réserves auxquelles seuls les peuples isolés peuvent accéder. Le fait que le gouvernement péruvien ne fasse même qu'envisager la construction d'une autoroute traversant les terres désignées comme une réserve pour les peuples isolés soulève de graves questions quant à son engagement en faveur du respect de ses obligations juridiques aux termes du droit national et international.

Tout projet de liaison autoroutière mettrait en péril l'intégrité de la Réserve territoriale des Isconahua et de la Réserve naturelle Sierra del Divisor, une zone protégée établie par le gouvernement du Pérou, risque de violer gravement les droits des peuples autochtones et menace la survie même des Isconahua. Cette situation est exacerbée par le fait qu'une autre institution gouvernementale, *PROINVERSIÓN*, promeut le projet de chemin de fer transcontinental Atlantique-Pacifique (Pérou-Brésil) (FETAB), qui coïncide avec l'autoroute. Ce projet aura également des répercussions négatives graves sur les vies des communautés locales et des communautés vivant en isolement volontaire si le projet se poursuit.

En octobre 2012, le [Groupe régional pour la surveillance des mégaprojets à Ucayali](#), une coalition d'organisations de la société civile, de leaders autochtones et d'organisations et représentants de communautés natives, a publié une [déclaration](#) rejetant ce projet.

Par ailleurs, l'année dernière, plusieurs organisations autochtones ont exhorté collectivement le gouvernement national, à travers une série de lettres adressées au bureau du Président, à adopter des mesures administratives et juridiques à tous les échelons sur les questions qui affectent les droits des peuples autochtones, telles

⁵ <http://www.americatv.com.pe/portal/programas/prensa/investigaci-n/cuarto-poder/multimedia/cuarto-poder-181112-sepa-por-qu-sierra-del-di>

⁶ Article 5 de la loi 28736, Loi pour la protection des peuples autochtones ou originels en état d'isolement volontaire ou de premiers contacts

que les répercussions sur les territoires autochtones, conformément aux lois et à la jurisprudence du système interaméricain des droits humains, à la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT), à la Constitution et à la loi n° 29785 : Loi sur le droit à la consultation préalable des peuples autochtones ou tribaux, reconnue dans la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail. Toute activité menée par le gouvernement péruvien doit obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples concernés.

Nous en appelons à la solidarité internationale afin de faire pression sur la BNDES (Banque de développement brésilienne), la CAF (Banque de développement d'Amérique latine) et la BID (Banque interaméricaine de développement), les principaux promoteurs du projet IIRSA, afin de demander la suspension du projet et des mesures pour protéger et garantir les droits collectifs des peuples autochtones affectés par les mégaprojets d'infrastructures dans l'Amazonie péruvien.

Pour ce faire, écrivez au Bureau du Président de la BNDES, Luciano Coutinho : presidencia@bndes.gov.br

Pour plus de renseignements à ce propos, consultez : <http://www.forestpeoples.org/fr/topics/responsible-finance>

Vous pouvez également consulter le [blog](#) du Groupe régional pour la surveillance des mégaprojets à Ucayali afin de participer à la campagne et de faire preuve de solidarité : <http://megaprojectosucayali.blogspot.com>

Si vous souhaitez coopérer d'autres façons, veuillez contacter :

Robert Guimaraes Vasquez

Coordinateur du Groupe régional pour la surveillance des mégaprojets à Ucayali

Escuela Amazónica de Derechos Humanos/EADH

Téléphone : 0051 (61) 961598323 Skype : [rgv_sh](#)

Adresse : Jr. Nueva Luz de Fátima 796 - Yarinacocha – Pucallpa – Ucayali – Pérou

Email : rgv_sh@yahoo.com, psrgvasquez@gmail.com

Nous remercions sincèrement le(s) auteur(s) de cet article pour leur contribution au bulletin d'information de FPP. Les opinions exprimées dans cet article ne reflètent pas nécessairement les vues du Forest Peoples Programme.

5. Des concessions d'abattage aux concessions de carbone : quelle différence pour les communautés de la République démocratique du Congo?

En 2011, l'entreprise privée canadienne Ecosystem Restorations Associates (ERA) a signé un contrat de gestion avec le gouvernement de la RDC pour une ancienne concession d'abattage couvrant près de 300 000 hectares, s'étendant jusqu'aux rives occidentales du Lac Mai Ndombe dans la Province de Bandundu.⁷ Cet accord visait à préparer la concession pour les ventes de carbone sur le marché international. La moitié de cette concession se situe sur les terres coutumières des communautés locales et autochtones. ERA travaille à présent en partenariat avec Wildlife Works, une grande compagnie de gestion et de développement de projets REDD+.

Un an auparavant, une autre entreprise privée, Jadora International LLC, avait signé un contrat de partenariat avec la société d'exploitation forestière SAFBOIS, afin de mettre en œuvre un projet REDD sur le territoire d'Isangi, dans la Province orientale. Ce projet couvre 239 728 hectares de forêt primaire situés sur les 348 000 hectares de la concession d'abattage de SAFBOIS, au sud du fleuve Congo. La concession se trouve sur les territoires coutumiers de 33 villages et de milliers d'autochtones, et vise à générer des crédits de carbone au moyen de la conservation et de la mise en valeur de la forêt.

À ces deux endroits, lors de l'année qui s'est écoulée, le Forest Peoples Programme (FPP) et son partenaire local, [CEDEN](#)⁸, ont consulté les communautés afin d'évaluer les répercussions potentielles que ces projets auraient sur elles, de fournir des informations concernant le programme REDD de la RDC et les arrangements institutionnels et contractuels des projets REDD sur leurs terres, et de soutenir l'engagement des communautés

⁷ Pour plus d'informations, consulter : <http://www.forestpeoples.org/fr/topics/redd-et-initiatives-associees/news/2012/04/les-concessions-de-carbone-en-republique-democratie>

⁸ Pour plus d'informations concernant CEDEN, consulter : <http://www.forestpeoples.org/fr/partners/cercle-pour-la-defense-de-l-environnement-ceden>

concernant ces projets de carbone. Les résultats de nos récentes visites dans ces deux concessions révèlent que dans les deux cas, plusieurs communautés ne sont pas informées des objectifs de ces initiatives, ni de leurs calendriers et des plans qu'elles comportent.

Grâce à notre engagement direct sur le terrain, nous avons constaté que la majorité des peuples locaux et autochtones a été mise à l'écart des débats concernant l'élaboration et la mise en œuvre des deux projets de carbone. La plupart des communautés n'étaient pas informées des avantages auxquels elles ont droit dans le cadre des contrats de gestion de Jadora et ERA, parce qu'elles ne connaissent pas exactement le contenu de ces derniers. Les documents d'élaboration des deux projets indiquent que des avantages seraient accordés aux communautés en échange de restrictions à l'utilisation de leurs terres traditionnelles, mais les idées concernant la façon dont cela serait mis en œuvre sont venues de l'extérieur, plutôt que sur la base du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) des communautés.

Il y a par conséquent des lacunes en matière d'information pour les communautés auxquelles il y a lieu de remédier afin de se conformer à la politique claire du gouvernement de la RDC qui vise à respecter le droit au FPIC, tel que défini⁹ par le Secrétaire général de l'environnement, le représentant personnel du Ministre de l'environnement, lors de l'important [Dialogue sur les forêts tropicales](#)¹⁰ organisé par le FPP avec le gouvernement en mai 2012.

Au cours de récentes visites dans la région, le FPP et CEDEN ont fait part de ces inquiétudes aux gestionnaires des deux projets de carbone. Les gestionnaires du projet de Jadora ont reconnu que beaucoup reste encore à accomplir afin d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet et ont demandé à collaborer avec le FPP et ses partenaires engagés sur le terrain pour atteindre cet objectif. Lors d'une récente rencontre entre FPP et les gestionnaires du projet ERA, les parties sont parvenues à une entente en vertu de laquelle ils vont collaborer sur le terrain afin de s'assurer que les communautés aient accès à toute l'information dont elles ont besoin pour s'impliquer efficacement et pour maximiser les avantages qu'elles vont recevoir.

Ces résultats, en ce qui concerne les lacunes en matière d'information, suscitent des interrogations quant à la validité du processus de certification CCBA complété

dans les deux concessions. Pour être conformes aux normes internationales, les deux projets doivent faire participer les communautés sur la base de leur FPIC. Nous sommes confiants que les deux projets vont continuer à s'améliorer.

Nous saluons la disponibilité des projets Jadora et ERA à traiter de ces questions, et avons hâte de nous engager constructivement avec les gestionnaires des projets sur la base d'un respect mutuel afin d'améliorer la collaboration entre les parties prenantes. Nous promouvons la participation juste des communautés aux deux projets. Le FPP et CEDEN poursuivront leur travail aux côtés des gestionnaires des deux projets et des communautés affectées afin de les aider à résoudre ces questions, et continueront à transmettre publiquement des informations sur les deux projets, afin de s'assurer que le programme REDD de la RDC maintienne le cap.

6. Le gouvernement du Royaume-Uni sollicite l'avis du public concernant des propositions visant à lutter contre la déforestation

Le gouvernement du Royaume-Uni invite le public à faire part de ses commentaires concernant ses propositions en matière de lutte contre les émissions liées à la déforestation et à l'utilisation des sols dans les pays en voie de développement dans le cadre du Fonds international pour le climat (*International Climate Fund* - ICF) du Royaume-Uni, géré conjointement par le DECC¹¹, le DFID¹² et le DEFRA¹³. Ce document, intitulé « Forests and climate change: Discussion paper on a proposed new set of UK interventions to tackle deforestation » est disponible (en anglais uniquement) ici :

<http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20130109092117/http://decc.gov.uk/assets/decc/11/tackling-climate-change/international-climate-change/7050-discussion-paper-deforestation-event.pdf>

Les propositions encouragent le secteur privé à participer à la lutte contre la déforestation

9 Voir l'allocation d'ouverture du Ministre de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme : <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2012/07/Secretary%20General's%20Speech%20-%20French.pdf>

10 Pour plus d'informations, consulter : <http://www.forestpeoples.org/fr/topics/redd-et-initiatives-associees/news/2012/07/la-rdc-reaffirme-son-engagement-en-faveur-du-conse>

11 Département de l'énergie et des changements climatiques

12 Département du développement international

13 Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales

Le document officiel indique que les décisions en matière de changement d'affectation des sols sont de plus en plus guidées par les activités des marchés et du secteur privé dans le monde en développement, par conséquent la participation des entreprises et du marché est considérée comme essentielle aux efforts mondiaux visant à endiguer le recul de la forêt. Dans le cadre du modèle d'entreprise britannique, les interventions auraient pour objectif de soutenir des activités visant à « créer des leviers et établir des partenariats avec les investissements privés afin de réduire la déforestation ». Les ministères du gouvernement britannique proposent d'utiliser les financements de l'ICF pour promouvoir des réformes du marché au niveau de la demande et de la chaîne d'approvisionnement afin de combattre la déforestation. Dans cette optique, le Royaume-Uni aiderait les entreprises de l'agro-alimentaire et les gouvernements nationaux à réaliser des investissements et exploitations durables sur des « friches industrielles ». L'objectif est de détourner l'expansion des agro-industries des sites « vierges » recouverts de forêts naturelles vers des terres déjà défrichées et considérées comme étant « en friche » et improductives. Le Royaume-Uni souligne que les efforts bilatéraux du pays pourraient être étendus à d'autres facteurs de déforestation, notamment l'exploitation minière et les infrastructures.

Les ressources de l'ICF et des « financements catalyseurs » pour les forêts aideraient les gouvernements de pays en développement à « améliorer l'environnement commercial » et à modifier les « structures juridictionnelles » afin de permettre des investissements du secteur privé dans des activités qui « réduisent les émissions liées à la déforestation ». Par ailleurs, les interventions du Royaume-Uni auraient pour objectif d'accroître la valeur des forêts intactes de sites vierges en soutenant « une gestion communautaire des forêts, l'agroforesterie, des systèmes de récolte durables, l'énergie tirée de la biomasse, la restauration des forêts et les meilleures pratiques en matière de plantations ».

Les fonds destinés à lutter contre les émissions causées par la déforestation et l'utilisation des sols seraient affectés à un « Fonds » qui permettrait des réformes au niveau de la demande et fournirait une « assistance technique » aux gouvernements des pays forestiers qui souhaitent s'engager avec le Royaume-Uni pour « mobiliser le secteur privé » et lutter contre la déforestation.

Réponse initiale des organisations de la société civile

À ce jour, les ONG ont généralement salué l'engagement du Royaume-Uni en faveur de la lutte contre les facteurs de déforestation, et encouragent le gouvernement du Royaume-Uni à conserver son rôle de leader dans les efforts mondiaux de lutte contre le recul des forêts et les

changements climatiques. Elles ont toutefois souligné que la proposition du Royaume-Uni est trop axée sur le secteur privé et n'accorde pas une attention adéquate aux principaux facteurs indirects de déforestation liés à des régimes fonciers précaires et à une gouvernance forestière insuffisante (bien que la nécessité de clarifier les régimes fonciers soit brièvement mentionnée dans le document du Royaume-Uni, il ne contient notamment pas d'analyse des droits et des moyens de subsistance). Les ONG soulignent qu'il est nécessaire d'étendre la stratégie du Royaume-Uni afin d'aller plus loin qu'un engagement avec le secteur privé, pour permettre la réalisation d'un travail indispensable et essentiel avec les peuples tributaires de la forêt et la société civile et lutter contre la déforestation sur la base d'un cadre inclusif, transparent et équilibré auquel participeraient les gouvernements, les entreprises et la société civile.

Les ONG soulignent donc que pour être efficace et mener à des résultats durables, tout fonds forestier du Royaume-Uni devrait affecter des ressources spécifiques visant à garantir les régimes fonciers communautaires et à promouvoir des réformes intersectorielles, ainsi qu'une meilleure réglementation en matière d'acquisition des terres, afin de respecter pleinement les normes relatives aux droits humains et à l'environnement.

Pour plus d'informations officielles concernant la politique du Royaume-Uni en matière de forêts, de développement durable et de changements climatiques, consulter :

<http://www.dfid.gov.uk/What-we-do/Key-Issues/Climate-and-environment/Forests/>

<http://www.dfid.gov.uk/News/Latest-news/2012/Forests-Britain-teams-up-with-business-to-tackle-deforestation/>

<http://www.dfid.gov.uk/Documents/publications1/Multi-stake-forestry-prog-ann-rev-2012-1.pdf>

<http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+http://www.dfid.gov.uk/Global-issues/Emerging-policy/Climate-environment/?tab=4>

<http://www.dfid.gov.uk/Documents/UK%20Fast%20Start%20Finance%20Commitments%20by%20Country%20%202010-11.pdf>

<http://www.colombianembassy.co.uk/en/news/159-the-uk-joins-colombias-efforts-to-tackle-deforestation-and-forest-degradation>

7. La CdP 18 de la CCNUCC ne prend aucune décision concrète concernant REDD+ à Doha et reporte toute nouvelle discussion à la mi-2013

La 18e Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue à Doha en décembre 2012, et avait pour objectif de définir une feuille de route en vue d'un accord mondial contraignant sur la réduction des émissions, qui devrait être finalisé en 2015.

À Doha, les problèmes et les perspectives des peuples autochtones ont été mis en évidence dans une note d'information préparée par le Forest Peoples Programme qui peut être consultée ici : <http://www.forestpeoples.org/topics/un-framework-convention-climate-change-unfccc/publication/2012/redd-and-indigenous-peoples-an> (disponible en anglais seulement).

Les négociations portant sur les forêts et l'atténuation des changements climatiques, qui ont lieu dans le cadre de REDD+, ont suivi deux voies différentes : le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme (AWG-LCA), qui examine principalement les questions liées à REDD+ et les financements axés sur les résultats, et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), qui s'occupe des aspects méthodologiques relatifs à REDD+, et en particulier d'établir des orientations concernant des éléments essentiels tels que les systèmes d'information relatifs aux mesures de sauvegarde, les niveaux d'émission de référence, les systèmes de surveillance des forêts, et les moteurs de la déforestation.

Il était prévu que les négociations de Doha traitent des questions suivantes :

- les mesures de sauvegarde fondées sur les droits dans les systèmes d'information
- la valorisation des savoirs traditionnels
- le soutien aux systèmes autochtones de surveillance pour REDD+
- les menaces principales aux droits des peuples autochtones relatives aux moteurs de la déforestation
- la nécessité de prendre en compte des valeurs forestières non liées au carbone dans le

financement de REDD+.

Néanmoins, aucune décision n'a été prise sur ces questions au cours des pourparlers. En réalité, les négociations REDD+ se sont heurtées à des écueils inattendus dans la plupart des domaines, en particulier sur les questions relatives à la vérification et au financement.

Par ailleurs, les négociations du SBSTA se sont achevées sans qu'aucune décision n'ait été adoptée. Les discussions se poursuivront donc au cours de l'année 2013, notamment sur :

- les modalités d'un système national de surveillance des forêts
- la surveillance, la notification et la vérification
- la transmission d'informations relatives à la façon dont les mesures de sauvegarde sont prises en compte et respectées
- les questions liées aux moteurs de la déforestation
- les questions portant sur les avantages non liés au carbone¹⁴.

Le Groupe de travail de l'action concertée à long terme a toutefois accepté de lancer un programme de travail d'une durée d'un an portant sur le financement de REDD+. Des projets de décisions concernant l'amélioration de l'efficacité du financement de REDD+ et sur les aspects méthodologiques des avantages non liés au carbone devront être élaborés lors d'une série d'ateliers, pour être adoptés à la CdP 19 en Pologne.

De manière générale, les résultats de la CdP 18 ont été décevants pour les peuples autochtones, puisqu'aucune décision sur l'avenir de REDD+ (et les conséquences de REDD+ sur les terres et les moyens de subsistance des peuples autochtones qui en découlent) n'a été prise.

Le Forest Peoples Programme continuera à suivre les négociations de la CCNUCC en 2013 et à apporter des conseils stratégiques et un soutien à ses partenaires autochtones, en vue de contribuer à la consolidation des engagements en faveur des droits des peuples autochtones dans les activités forestières liées au climat.

¹⁴ Les avantages non liés au carbone comprennent la conservation de la biodiversité, la protection des moyens de subsistance, les réformes de la gouvernance, la réforme des régimes fonciers et le respect des droits des peuples autochtones.

8. La plateforme scientifique IPBES peut-elle devenir une plateforme de savoirs variée ?

Une petite délégation de peuples autochtones et de communautés locales a participé à la première réunion de la Plateforme scientifique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qui s'est tenue le mois dernier à Bonn, en Allemagne. La délégation a attiré l'attention sur la valeur et sur l'importance des savoirs autochtones et locaux et la nécessité d'établir un véritable partenariat entre les différents détenteurs de savoirs (qui sont des « experts » des questions de biodiversité au même titre que les scientifiques) et l'IPBES.

L'IPBES, créée à Panama City en avril 2012, a pour objectif d'être un organe intergouvernemental indépendant visant à évaluer l'état de la biodiversité de la planète, de ses écosystèmes et des services qu'ils fournissent à la société. Les peuples autochtones et les communautés locales y ont participé dès le début. À Bonn, les gouvernements et les parties prenantes ont discuté d'un plan de travail initial pour l'IPBES et ses règles et procédures, notamment la participation des organisations non gouvernementales.

Les peuples autochtones et les communautés locales ont souligné que l'IPBES ne peut être couronnée de succès que si elle devient une véritable plateforme de savoirs variée, qui transcende les sciences et accueille sur un pied d'égalité les divers détenteurs de savoirs et les différentes compétences. De plus, les peuples autochtones et les autres parties prenantes doivent pouvoir participer pleinement et effectivement au processus. Lire la déclaration d'ouverture des peuples autochtones et des communautés locales à l'IPBES (seulement en anglais) ici : [http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2013/02/Statement%20IPLCs%20to%20IPBES1%20Agenda%204\(b\).pdf](http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2013/02/Statement%20IPLCs%20to%20IPBES1%20Agenda%204(b).pdf)

Pour lire la déclaration finale des peuples autochtones et des communautés locales à l'IPBES (en anglais seulement), consulter: <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2013/02/CLOSING%20STATEMENT%20BY%20INDIGENOUS%20PEOPLES%20AND%20LOCAL%20COMMUNITIES.pdf>

Pour plus d'informations concernant l'IPBES, prière de consulter : <http://www.ipbes.net/about-ipbes.html>

Pour plus d'informations concernant les liens entre les différents systèmes de savoirs, consulter (en anglais seulement): http://www.dialogueseminars.net/resources/Panama/Reports/Panama-report_English_small.pdf

9. Document à paraître : édition spéciale du bulletin d'information du FPP sur les mesures de sauvegarde

Le prochain bulletin d'information du FPP sera une édition spéciale consacrée aux mesures de sauvegarde, qui se penchera sur la [situation actuelle ainsi que sur le processus d'examen en cours au sein de la Banque mondiale](#), et sur des questions plus générales relatives aux mesures de sauvegarde en matière de financement de l'action climatique, de normes du secteur privé et d'investissements des banques de développement régionales.

Vous pourrez lire cette édition spéciale qui sera publiée en anglais, français, espagnol et bahasa indonesia en avril.

Pour plus d'informations concernant la mise à jour et consolidation des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, consulter : <http://www.forestpeoples.org/fr/tags/update-and-consolidation-world-bank-safeguard-policies-2010-13>
